

APPRENDRE A PILOTER

Le BIA n'est pas nécessaire pour apprendre à piloter, cependant, c'est un diplôme d'état soutenu conjointement par l'Education Nationale et les instances aéronautiques. A ce titre, il vous octroie l'équivalence de la partie théorique initiale qui sera complétée par des cours tout au long de la formation. L'instructeur évaluera votre niveau pour obtenir l'ABL.

L'ABL : Autorisation de Base LAPL, Age minimum 16 ans

L'obtention du BIA **octroie aux moins de 21 ans, des bourses de pilotage**, qui sont rétribuées par la FFA (Fédération Française de l'Aéronautique) pour le jeune pilote en instruction (détails en fin de document).

- **Le principe de l'école de pilotage**

Contrairement à la formation du BIA dont les jours et les horaires sont fixés à l'avance, l'organisation de l'école de pilotage ressemble plus au principe d'une auto-école.

Quand le jeune est disponible et qu'il peut être accompagné s'il n'est pas autonome, vous contactez **Hervé CLARINVAL**, chef pilote de l'ACME (Aéroclub Marcillac Estuaire) **au : 06 07 01 81 00 TOUJOURS PAR TEXTO**. Après analyse de son emploi du temps et de celui des instructeurs, du planning des avions et de la météo, Hervé vous recontacte pour vous proposer des créneaux d'instruction.

Comptez au minimum, 1h30 de présence, 30mn de briefing, environ 40mn de vol et 20mn de débriefing. Le vol avec un instructeur est à peu plus de 2€ la minute.

Des cours théoriques sont mis en place certains samedis après-midi. Hervé indiquera au jeune pilote à partir de quand il doit venir suivre ces cours qui aident beaucoup à la préparation des différents examens théoriques sous forme de QCM. L'inscription à ces QCM se fait en ligne et Hervé vous donnera la démarche à suivre. Il faut compter 60€ à l'inscription de l'examen théorique LAPL ou PPL (valable 4 fois). Des dates d'examens vous seront proposées et le lieu vous sera communiqué...

Des livres sont prêtés par le club et un lien avec « Aéro gliigi » sur internet, vous est proposé. Hervé vous demandera d'avoir **une clé USB** pour qu'il télécharge les éléments travaillés pendant les vols et pour préparer les suivants.

- **Règlementation**

Pour entrer en école de pilotage, nous préconisons d'avoir au minimum 13 ans. Une visite médicale (classe 2) chez un médecin généraliste habilité aéronautique sera obligatoire pour le lâché et elle sera valable 5 ans tant que le/la pilote est âgé(e) de moins de 40 ans, 2 ans ensuite pour un(e) titulaire du LAPL.

- **Il vous faudra remplir**

- Une **fiche de renseignements**. (Disponible sur le site acme-web.fr)
- Une **fiche d'autorisation parentale** des deux parents ou faire une attestation de prise en charge de toutes responsabilités de la formation dans sa globalité. (Disponible sur le site acme-web.fr)
- Une **photo d'identité** si le jeune pilote n'a pas fait le BIA, sinon nous en avons déjà une.
- Idem pour la photocopie recto / verso de la **carte d'identité**.

- **Quand le jeune pilote sera plus expérimenté, il aura besoin de matériel que nous avons à disposition à l'aéroclub.**





Un livret de progression individuel & numérique, vous sera attribué. Nous utilisons le programme Good Pilot.



Il lui faudra un carnet de vol (30€)

- **La licence FFA est obligatoire**

Après la licence « Jeunes Ailes » il y a la licence « FFA » qui est de 96€ en 2025. Si le jeune entre en école de pilotage dès le 1^{er} juin de son année de l'obtention du BIA, la licence FFA sera valable 19 mois. En compensation, la FFA impose l'adhésion à la revue « info pilote » pour 47€ pour la même période. Sur le tarif de cette licence, la FFA accorde une remise de 40€.

$$96€ \text{ (licence FFA)} + 45€ \text{ (revue info pilote)} - 40€ \text{ (remise FFA)} = 101€ + 30€ \text{ (carnet de vol)} = 131€$$

Suite à votre règlement, nous inscrivons le jeune dans le site de la FFA « SMILE ». Nous imprimerons la licence FFA dont vous garderez un exemplaire. Vous recevrez ensuite un mail de confirmation.

L'adhésion au club est obligatoire (60€), **mais nous l'offrons aux BIA. Elle sera à régler 19 mois après la date de l'obtention du BIA.** Ex : BIA obtenu en 2024, la licence FFA et l'adhésion seront à régler en janvier 2026. Vous aurez à signer votre carte membre du club, à prendre connaissance du règlement intérieur et le signer.

- **Les papiers à avoir sur vous lors du vol**
 - Une pièce d'identité et la carte membre du club
 - Votre licence FFA
 - Votre carte de membre du club

Le carnet de vol reste au club dans votre dossier suspendu situé dans la salle de cours.

- **L'évolution**

Si le/la jeune pilote commence à 13ans, un cours par mois suffit.

A partir de 14 ans 2 cours par mois ;

A 16 ans c'est l'âge minimum pour le lâché et l'obtention de l'ABL. Attention, il faut passer une visite médicale de classe 2 chez un médecin agréer.

- **Lâché** : C'est le moment où l'instructeur estime que l'élève pilote en instruction est prêt(e) à voler seul(e). L'élève devra avoir effectué 20 décollages et atterrissages supervisés pour que le lâché soit validé. A ce stade, l'élève ayant moins de 21 ans sera crédité(e) d'une bourse de 350 €, en minute de vol.
- **ABL** : A la validation de l'examen pratique par l'instructeur, l'élève de moins de 21 ans sera crédité(e) d'une nouvelle bourse de 350 €. S'il/elle est détenteur(trice) du BIA, cette bourse passe à 520 €
- **LAPL ou PPL théorique** : A l'obtention de l'examen théorique, l'élève détenteur(trice) du BIA licencié(e) « jeunes ailes » sera crédité(e) d'une bourse de 100€, 75€ s'il/elle ne dispose pas de la licence « jeunes ailes »
- **LAPL complet ou PPL complet** : A la validation de l'examen pratique par l'instructeur, l'élève sera crédité(e) d'une bourse de 700 €

Le nombre d'heures indiqué dans la brochure est une estimation nationale. Il en faudra moins pour certains(es) et plus pour d'autres. Il en va de la sécurité des pilotes.